Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 12 (1934)

Heft: 2

Artikel: Lettre du Comité Jura-Nord

Autor: Choffat, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722096

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lettre du Comité Jura-Nord.

Porrentruy, le 18 mai 1934.

Monsieur le Secrétaire Général.

Le voyageur, m'avez-vous dit, doit faire de temps en temps une halte pour regarder derrière lui le chemin parcouru. De même aussi, l'artisan doit s'accorder parfois un instant de repos pour examiner l'ensemble de son œuvre. Et vous m'avez demandé de jeter un coup d'œil sur l'activité de Pro Senectute dans le Jura-Nord depuis sa naissance jusqu'à ce jour.

De prime abord, la proposition me souriait médiocrement, je l'avoue. Mais voilà que peu à peu j'ai pris plaisir à cette revue du passé. Plaisir à constater les progrès que l'œuvre, sous la ferme et judicieuse direction du Comité Central à Zurich, enregistrait chaque année; plaisir aussi, plus intime et plus émouvant, à revoir successivement toutes les misères qu'il lui a été donné d'adoucir, à relire les témoignages de reconnaissance que nos dévoués collaborateurs ont reçus de toutes parts. Oui, noble est la tâche de Pro Senectute surtout parce qu'elle comble une lacune inévitable de l'assistance officielle, parce que, discrètement, elle va chercher dans l'ombre les misères qui se cachent, les pauvres honteux, toujours plus nombreux en cette époque de bouleversement social et que l'idée du bureau de bienfaisance effraie. A ce titre, Pro Senectute doit subsister. Le Gouvernement fédéral et maint Gouvernement cantonal semblent l'avoir compris et lui accordent des subventions de plus en plus larges. Puissent ces subventions augmenter son activité féconde, mais puissent-elles aussi ne jamais provoquer une mainmise de l'Etat sur cette œuvre, qui doit précisément à l'initiative privée sa beauté et son efficacité.

C'est M. le curé-doyen Eugène Folletête à Porrentruy qui a commencé l'entreprise de Pro Senectute dans le Jura-Nord, soit dans les districts bernois de Porrentruy, Delémont, les Franches-Montagnes et Laufon, districts

où la population catholique est en forte majorité. La première réunion eut lieu à la cure de Porrentruy le 9 Mars 1920 et un comité s'y constitua composé de M. le Doyen Folletête comme Président, M. le pasteur S. Bourquin († 1933) comme Vice-Président, Mlle. Jeanne Maillat comme caissière, et M. J. Choffat comme secrétaire. Peu de temps après on désignait des comités locaux et on dressait une liste de collaborateurs (la plupart membres du corps enseignant) dans chaque commune.

Signalons de suite que M. le Doyen Folletête, nommé vicaire général à l'Evêché en 1930, a été remplacé par M. le Doyen A. Membrez à la présidence du comité. A Delémont, M. le Doyen Gueniat fonctionne comme président; aux Franches-Montagnes successivement M. le curé Besançon au Noirmont († 1928) et M. le curé Brossard à Lajoux; à Laufon, M. Joseph Gerster-Roth. Le comité se réunit régulièrement à Delémont, dont la situation centrale facilite le voyage des participants.

Les trois premières années, le Comité a adopté la vente de gravures au lieu de collecte. Il voyait dans cette distribution des jolies vignettes mises à sa disposition par le secrétariat central un excellent moyen de faire connaître la Fondation, un souvenir tangible restant aux mains des acheteurs. Dès 1923, il recourut à la collecte, qui s'est révélée plus pratique et plus fructueuse que la dite vente.

Les chiffres s'établissent comme suit:

Années	Recettes	Secours	Assistés
1920	2740.—	1500	—
1921	2778.40	2005	42
1922	2708.60	1910	65
1923	4695.20	3900	107
1924	6425.—	5600	134
1925	7519.80	6615	179
1926	7154.55	6455	182
1927	6288.30	5737	131
1928	7175.55	6380	206

En 1927, vu la grave maladie de M. le curé Besançon, les Franches Montagnes n'ont ni organisé la collecte, ni distribué de secours.

En 1929 commencent les subventions fédérales et cantonales. Le gouvernement cantonal ayant décidé de

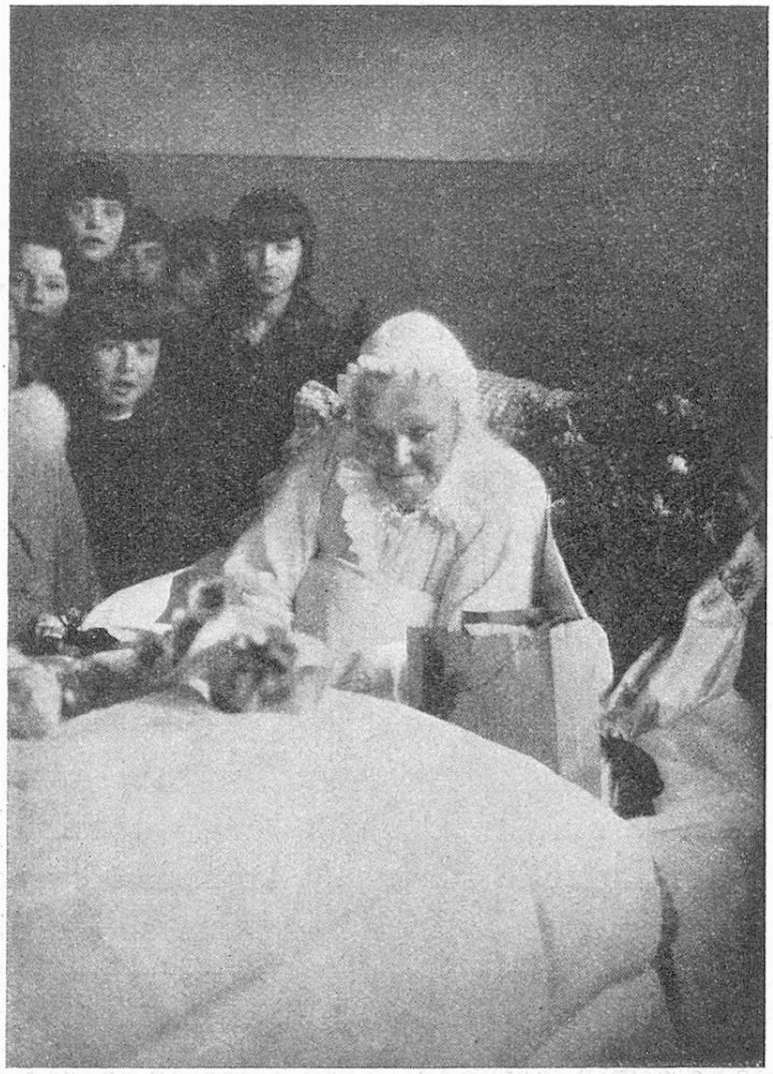

Catherine Pheulpin à St. Ursanne (1833—1932).

prélever sur le produit de la gabelle une somme de frs. 100,000 au profit de Pro Senectute, en attribua frs. 7500 à Jura-Nord. Il porta cette somme à frs. 200,000 en 1932, sur lesquels Jura-Nord a reçu frs. 17,500 en 1932 et frs. 18,500 en 1933. Les dits „subsides bernois", de frs. 120 au minimum, ne doivent aller qu'à des citoyens bernois de plus de 65 ans, non assistés officiellement. Nous en dressons

un compte spécial que nous soumettons à l'approbation de la Direction de l'Assistance Publique.

Années	Collecte	Subventions	Secours	Assistés
1929	6,765.55	19,397.45	25,440.—	305
1930	6,968.05	15,589.95	22,758.65	378
1931	7,919.30	16,253.05	24,091.—	427
1932	7,234.—	26,253.—	32,417.80	504
1933	7,295.05	34,782.—	39,779.—	629

A l'origine, le Comité n'arrivait généralement pas à recevoir les résultats définitifs de la collecte avant la fin de l'année. Par suite, nos subsides, distribués en Décembre, prirent le caractère de „cadeaux de Noël". Ils sont d'ailleurs particulièrement bienvenus à cette époque où dans maint foyer se pose la question d'acheter quelque vêtement chaud, de renouveler la provision de bois pour l'hiver, de payer le loyer, etc. Mais il va de soi qu'au cours de l'année nous pouvons toujours prélever sur nos réserves pour des cas urgents. D'autre part, nos „subsides bernois" ont déjà le caractère de pensions trimestrielles.

Les quelques chiffres ci-dessus (les lecteurs du Bulletin qui n'admirent pas aveuglément la statistique voudront bien reconnaître qui j'en ai mis le moins possible) ont une éloquence sur laquelle il semble superflu d'insister: Pro Senectute a pris dans le Jura-Nord une solide et féconde vitalité, et tout en s'accusant de mainte imperfection fatalement inhérente à toute nouvelle œuvre, le Comité a conscience d'avoir soulagé bien des misères dans la mesure de ses forces. La plus belle récompense de ses efforts est la reconnaissance que tant de pauvres vieux ont manifestée à ses collaborateurs.

Mais en même temps, nous avons aussi travaillé à faire aimer et honorer nos vieillards. Porrentruy a organisé pour eux des après-midi récréatives en 1925, 1927 et 1929 et Delémont en 1932. Toutes ont eu le plus franc succès, grâce à la sympathie et à la générosité qu'elles ont éveillées dans le public en général.

Vous avez raconté dans le Bulletin (1932 No I p. 21) la manifestation dont fut l'objet Catherine Pheulpin à Saint Ursanne le 29 janvier 1932, jour où elle entrait dans sa centième année. Et au seuil de l'année 1933, nous portions des fleurs avec nos vœux à la vénérable Marie Métille-Monnot à Porrentruy, décédée malheureusement

Marie Métille à Porrentruy
(1834—1933).

quelques mois plus tard quasi-centenaire, puisque née le 31 décembre 1934.

En terminant ce bref exposé, je dois rendre hommage à la sollicitude dont Jura-Nord a été l'objet de la part du Comité central de Pro Senectute. Celui-ci a voté en 1924 un subside de Fr. 3000 destiné aux ateliers de l'Hospice des Vieillards de Saint Ursanne (v. Bull. 1924, No IV p. 89), et tout récemment un subside de Fr. 2000 en faveur

de la Maison du Bon secours à Miserez près Porrentruy. Notre population a salué avec émotion ces marques de générosité.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire général, de m'avoir donné l'occasion de dresser cette synthèse de nos modestes travaux. Puisse-t-elle apporter simplement à l'un ou l'autre de vos lecteurs le témoignage que le noble culte de la Vieillesse ne trouve pas en Jura-Nord un sol ingrat! Votre sincèrement dévoué J. Choffat.

Tätigkeit der Kantonalkomitees
der Stiftung „Für das Alter" im Jahre 1933.

Die Tätigkeit unserer Kantonalkomitees wurde im letzten Jahre durch verschiedene Umstände erschwert. Abgesehen von Krise und Arbeitslosigkeit war es die Unsicherheit über die Gestaltung der Bundesaltersfürsorge und damit der künftigen Aufgabe der Stiftung, welche die unbekümmerte Fortsetzung ihrer Arbeit hinderte. Die Erhöhung der Bundessubvention von einer halben auf eine ganze Million Franken, welche erst im August zur Auszahlung gelangte, sowie der Bundesbeschluß vom 13. Oktober über das Finanzprogramm, welcher — vorderhand für 4 Jahre — unserer Stiftung 1 und den Kantonen 7 Millionen Franken jährlich für Alters- und Hinterbliebenenfürsorge zur Verfügung stellte, mußten in der Bevölkerung den Eindruck hervorrufen, daß fortan für die bedürftigen Greise ausreichend gesorgt werde.

Es ist erfreulich, daß trotz dieser äußern Hemmungen die Tätigkeit der Kantonalkomitees sich im ganzen günstig entwickelt hat. Unsere treuen Freunde und Gönner in allen Kantonen und Bevölkerungsschichten haben begriffen, daß die Verdoppelung des Bundesbeitrages sie nicht von der Pflicht befreit, unser Fürsorgewerk nach wie vor tatkräftig zu unterstützen. Wir danken ihnen für ihren nicht erlahmenden Beistand in schwerer Zeit. Unser Dank gilt nicht minder den Kantonalkomitees und ihren unermüdlichen Mitarbeitern in Gemeinde, Bezirk und Kanton. Sie haben in schwieriger Lage auf ihrem Posten ausgeharrt, Aufklärung erteilt und nicht selten Wunder gewirkt für die notleidenden Greise, deren Los ihnen am Herzen